

Projet d'arrêté du Gouvernement en conseil

ayant pour objet le classement comme monument national de la ferme sise Kuelbecherhaff, inscrite au cadastre de la Commune de Helperknapp, section TB de Hollenfels, sous le numéro 624/1009, appartenant au Domaine de l'État

Avis du Conseil d'État

(17 juillet 2020)

Par dépêche du 4 février 2020, le Premier ministre, ministre d'État, a soumis à l'avis du Conseil d'État le projet d'arrêté du Gouvernement en conseil sous rubrique. Au texte du projet d'arrêté étaient joints un rapport de la séance du 3 juillet 2019 de la Commission des sites et monuments nationaux, un extrait du registre aux délibérations du Conseil communal de la Commune de Helperknapp du 6 novembre 2019, une lettre du Ministre des Finances du 9 décembre 2019, une description de la parcelle, un plan cadastral, une prise de vue aérienne ainsi qu'une documentation photographique de l'immeuble à classer.

Le Conseil d'État peut marquer son accord avec le projet d'arrêté lui soumis pour avis.

Examen des articles

Articles 1^{er} à 3

Sans observation.

Observations d'ordre légistique

Préambule

Au troisième visa, il faut écrire « du 3 juillet 2019 ».

Au cinquième visa, il est recommandé d'écrire :
« Vu l'avis du Ministre des Finances ; ».

Ainsi délibéré en séance plénière et adopté à l'unanimité des 22 votants, le 17 juillet 2020.

Le Secrétaire général,

s. Marc Besch

La Présidente,

s. Agny Durdu